

Christophe Ramaux

Pour une économie républicaine. Une alternative au néolibéralisme

De Boeck (2022)

Extraits de deux encadrés sur les retraites (pp. 141-142 et pp. 278-280)

Réformes des retraites : vers une société moins solidaire

En 1970, à la fin des Trente Glorieuses, la France comptait deux fois plus de pauvres qu'aujourd'hui, et ces pauvres étaient surtout des retraités. Parmi eux, le taux de pauvreté, au seuil de 50 % du revenu médian, était de 28 %. Grâce à la montée en puissance progressive des retraites par répartition et aux améliorations apportées dans les années 1970 et au début des années 1980, cette part a chuté. Aujourd'hui encore, elle est inférieure à 4 % (au même seuil de 50 % du revenu médian). La France est l'un des pays au monde où la part des pauvres parmi les retraités est la plus faible. Cela pourrait être un motif de fierté. Fierté de savoir que les retraités n'y sont pas contraints, pour compléter une trop maigre pension, de recourir à des petits emplois précaires jusqu'à 70 ans ou plus, ou de vivre aux crochets de leurs enfants, comme cela existe dans de nombreux pays (asiatiques notamment). Fierté de voir le montant des pensions ne pas dépendre des aléas des marchés financiers, comme cela prévaut dans les pays où la capitalisation est bien plus importante. Au lieu de porter fièrement cette singularité, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de la dénigrer. Les retraites ne seraient plus viables, il faudrait de toute urgence, à peine la précédente votée, adopter une nouvelle réforme afin de réduire leur générosité⁵⁸. Les études montrent que les jeunes, très majoritairement, ne croient plus à la retraite publique pour assurer leurs vieux jours. Une belle victoire intellectuelle des néolibéraux, qui concrètement risque de favoriser l'objectif recherché au fond : encourager ceux qui en ont les moyens à se tourner vers des compléments en capitalisation.

Les régimes de retraite sont pourtant parfaitement viables, si du moins la société décide collectivement de s'en donner les moyens. Cela suppose d'augmenter aujourd'hui et demain, comme cela a été fait avec bonheur hier, les taux de cotisations et partant la part du gâteau revenant aux retraités ; bref socialiser un peu plus l'économie (*cf. chapitre 11*). C'est exactement ce à quoi se refusent les néolibéraux. D'où les *réformes* qui s'enchaînent depuis la fin des années 1980.

58. Pour alimenter le catastrophisme, les néolibéraux n'hésitent pas à fabriquer du déficit comptable. Avant la crise de 2020, les administrations de sécurité sociale enregistraient un excédent record (12 milliards en 2018 et 15 milliards en 2019). Seule la réduction de la dette (par la CADES) faisait apparaître un déficit au demeurant fort limité. Dans le même sens, les projections du CÔR reposent sur une hypothèse d'austérité redoublée à l'avenir pour les salaires et l'emploi de la fonction publique, de sorte que les cotisations des administrations seraient atrophiées, creusant d'autant le déficit.

La régression programmée

Ces réformes aboutiront à une société de moins en moins solidaire avec les retraités. Les estimations du Conseil d'orientation des retraites (COR), portant sur les effets des seules mesures déjà adoptées (sans intégrer donc les effets de la réforme finalement retirée de 2020), le montrent clairement : le niveau de vie des retraités, aujourd'hui similaire à celui de l'ensemble de la population⁵⁹, baissera à l'avenir.

En 2070, il sera inférieur de 14 % à celui de l'ensemble de la population, si les gains annuels de productivité futurs sont de 1 %, et inférieur de 23 % (se rapprochant ainsi du niveau du début des années 1970), s'ils sont de 1,8 %. Corollaire de cette baisse, la part de la richesse qui leur est consacrée baissera elle aussi : à 13,0 % du PIB en 2070 sous hypothèse de gains de productivité de 1 %, et même à 11,3 % avec des gains de 1,8 %. On mesure au passage l'iniquité, pour ne pas dire la bêtise brute, du processus mis en branle : mieux l'économie se portera demain, moins elle sera solidaire, et plus le niveau des retraites décrochera.

59. Preuve supplémentaire que l'État social n'a pas disparu, le niveau de vie moyen des retraités, inférieur de 30 % à celui de l'ensemble de la population en 1970, est passé au-dessus à partir du milieu des années 1990, les nouveaux retraités (notamment les femmes) ayant validé des carrières plus complètes que les générations antérieures. En 2014, l'écart était de 6 % en faveur des retraités. Il baisse toutefois depuis lors et le COR estime que dès 2025 les retraités verront leur niveau de vie repasser en dessous de celui de l'ensemble de la population (COR, 2021, p. 161). La désindexation des pensions et des salaires portés au compte (ceux permettant de calculer les droits) assure les deux tiers des économies réalisées.

(...)

Retraites : la fin du droit au bonheur n'a rien d'inéluctable

Le sort des retraités s'est considérablement amélioré à partir des années 1970⁵⁶. Le *risque vieillesse* s'est mué en un certain *droit au bonheur*. Cela a été possible, car le choix a été fait, par la hausse des cotisations, de consacrer une plus grande part de la richesse produite pour les retraités. Cette part est passée de 7,3 % du PIB, en 1970, à 14,1 %, en 2015, son point culminant, puisqu'elle se réduit depuis lors (13,6 % en 2019).

Ce qui a été possible hier ne le serait plus aujourd'hui, ni *a fortiori* demain, soutiennent les néolibéraux. Il est pourtant aisé de démontrer l'inverse. On compte aujourd'hui 6 retraités pour 10 cotisants et on en comptera 8 en 2070, selon les projections du Conseil d'Orientation des Retraites (COR, 2021, p. 272)⁵⁷. Une masse salariale de 100 fait vivre aujourd'hui 10 cotisants et 6 retraités, de sorte que chacun reçoit 6,3 en

moyenne. Avec des gains de productivité très faibles à l'avenir, de 1 % par an, cette masse salariale passera néanmoins à 165 en 2070 (horizon de la projection du COR), ce qui permettrait de distribuer 9,1, en moyenne, aux 10 cotisants et aux 8 retraités ($165/18 = 9,1$). Le niveau de vie peut donc augmenter de 45 %, et cela malgré la hausse à venir du *ratio de dépendance* (le rapport entre le nombre de retraités et celui des cotisants), qui n'est d'ailleurs pas plus ample que celle déjà intervenue depuis 1970. Les salariés feraient certes un effort, puisque leur niveau de vie augmenterait de 45 %, et non pas de 65 %. Mais qui s'en plaindra, ces salariés étant eux-mêmes de futurs retraités ? Le COR retient quatre scénarios d'évolution future des gains annuels de productivité compris entre 1 % et 1,8 %⁵⁸. Avec ce dernier, la masse salariale passerait à 245 en 2070, ce qui permettrait de distribuer à chacun 13,6, en moyenne, soit plus du double par rapport à aujourd'hui⁵⁹.

On l'aura compris : un ministre des finances peut parfaitement se présenter sur le perron de Bercy et promettre à tous une hausse du niveau de vie futur. À une condition cependant : augmenter la part de la richesse produite consacrée aux retraites⁶⁰.

Notre système de retraite n'est pas sans défaut. Le compromis assurantiel qui a été à son origine a des avantages indéniables qui sont ceux de la cotisation. Avec elle, on a le sentiment de *cotiser pour soi*, ce qui conforte la légitimité du système, même si en réalité les cotisations ne financent que les prestations d'aujourd'hui. Mais il a aussi ses inconvénients : la multiplicité des caisses (la CGT avait demandé en vain à ses fédérations du public de rejoindre le régime général en 1945) ; l'étage complémentaire par points qui rend moins lisible encore le système ; les inégalités qu'il contribue à reproduire, au détriment des femmes notamment (même si cette inégalité se réduit avec la hausse de leur taux d'emploi et de leur qualification), etc. Il y a bien lieu de le réformer. Les priorités ne manquent pas : garantir enfin qu'aucune retraite ne soit inférieure à 85 % du SMIC (promesse inscrite dans la loi Fillon de 2003, mais jamais tenue) ; unifier les dispositifs familiaux (bonifications pour enfants, pensions de réversion...) ; faire converger les différents régimes en retenant des taux de remplacement cibles, décroissants selon le niveau du salaire (afin de combiner l'objectif de maintien d'un certain niveau de vie lors du passage à la retraite et celui d'égalité) ; obliger le patronat à une véritable négociation sur la prise en compte de la pénibilité, ce qui permettrait d'étendre les garanties des conducteurs de train ou de ceux qui assurent la maintenance des rails la nuit, aux salariés du privé soumis à des contraintes similaires, etc.

Reste une leçon : *cotiser dans la bonne humeur* plutôt que déchirer un peu plus le corps social, atteste qu'en matière de retraites, comme sur les autres domaines, existe une alternative au néolibéralisme.

56. Cf. l'encadré du chapitre 7.

57. Ces projections reposent sur différentes hypothèses notamment sur la démographie. On retient ici le *scénario central*.

58. Les projections du COR attestent qu'il n'est pas possible, dans tous les cas, de garantir une croissance future du revenu des retraités et des actifs, sans aucune croissance (la réduction des profits n'y suffirait pas).

59. Ces calculs sont réalisés en intégrant un report de l'âge de départ effectif à la retraite de 62,2 ans en 2019 à 64 ans dès 2040 (sous l'effet de la hausse des durées de cotisation requises pour bénéficier d'une retraite à taux plein).

60. Une hausse des cotisations retraite de l'ordre de 0,25 point par an jusqu'en 2035 (de 28 % aujourd'hui à 32 %) permettrait d'assurer le niveau des pensions (cf. Sterdyniak [2021e] et Zemmour [2019b et 2019c]).